

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mars 2006
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 6 mars 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le bilan des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence de la Fédération de Russie en novembre 2005 (voir annexe), bilan établi sous ma responsabilité personnelle à l'issue de consultations avec d'autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Andrey I. Denisov



Lettre datée du 6 mars 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bilan des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence de la Fédération de Russie (novembre 2005)

Introduction

Pendant le mois de novembre 2005, le Conseil de sécurité a tenu 11 séances officielles et 13 consultations plénières. Une mission du Conseil s'est rendue en Afrique centrale. Un atelier a été organisé avec la participation des membres non permanents nouvellement élus. Le Conseil a adopté cinq résolutions et cinq déclarations du Président. En outre, le Président a fait cinq déclarations à la presse au nom du Conseil. Par ailleurs, le Président a présenté le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale.

Le 2 novembre, le Président a présenté à la presse le programme de travail du Conseil pour le mois.

Afrique

Burundi

Lors de consultations tenues le 28 novembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général, Carolyn McAskie, a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et informé le Conseil de l'évolution de la situation dans le pays.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans le processus de paix et des avancées politiques enregistrées au Burundi. Ils ont souligné que le Palipehutu-FNL devait sans délai s'engager dans le processus de paix et indiqué d'autres critères d'action et tâches pour le Gouvernement burundais.

Les membres du Conseil ont souscrit aux observations et recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général et ont, en particulier, proposé une stratégie de retrait pour l'ONUB, consistant en un désengagement progressif de son contingent du pays.

Le 30 novembre, le Conseil a adopté la résolution 1641 (2005) portant prorogation du mandat de l'ONUB jusqu'au 15 janvier 2006.

À cette séance, la Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi, Antoinette Batumubwira, a fait une déclaration. Les membres du Conseil ont félicité le peuple burundais pour le succès du processus électoral et la passation pacifique des pouvoirs au gouvernement élu. Ils ont encouragé les nouvelles autorités burundaises à poursuivre les efforts sur la voie de la stabilité et de la réconciliation nationale et à promouvoir la concorde sociale dans le pays.

À l'issue de la séance, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil ont remercié l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, l'Union africaine et l'ONUB pour leur contribution au succès de la

transition. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à l'ONUB, qui avait un rôle important à jouer dans la consolidation de la paix, de concert avec le Forum des partenaires du Burundi.

Mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale

Le 2 novembre, avant le départ de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs en Afrique, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, sur la situation dans les pays de la région.

S'agissant de la République démocratique du Congo, l'accent a été mis sur les tâches qui incombaient au Gouvernement de transition dans le processus électoral, notamment l'inscription des électeurs et l'état d'avancement de la loi électorale, ainsi que sur les conditions de sécurité et le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des groupes armés étrangers dans la partie orientale du pays. Le Secrétaire général adjoint a souligné la nécessité d'encourager les gouvernements des pays de la région à coopérer davantage avec la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo en vue de trouver des solutions constructives et pragmatiques aux problèmes que pose le processus de désarmement, démobilisation, réinstallation, réinsertion et rapatriement des groupes armés étrangers en activité sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Le 15 novembre, le Conseil a entendu, lors d'une séance officieuse, un exposé de l'Ambassadeur Jean-Marc de la Sablière, qui a conduit la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale du 4 au 11 novembre 2005.

République centrafricaine

Lors de consultations tenues le 8 novembre, le Représentant du Secrétaire général, Lamine Cissé, a présenté le rapport du Secrétaire général faisant suite à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité, le 28 juillet, sur la situation en République centrafricaine et a informé le Conseil des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et de l'évolution de la situation dans le pays.

Tout en notant les progrès réalisés en République centrafricaine, les membres du Conseil ont reconnu que la situation générale dans le pays demeurait précaire. Ils ont souligné qu'il fallait poursuivre les efforts pour faire avancer le processus de consolidation de la paix et qu'il importait que tous les partenaires de développement du pays adoptent une approche globale et mènent une action concertée.

Côte d'Ivoire

Lors de consultations tenues le 29 novembre, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, sur l'évolution de la situation dans le pays depuis l'adoption de la résolution 1633 (2005) et sur la médiation africaine concernant la nomination du Premier Ministre de Côte d'Ivoire. Notant que la situation dans le pays demeurait instable, le Sous-Secrétaire général a souligné la nécessité de nommer rapidement le chef du Gouvernement ivoirien et de régler sans délai le différend concernant la Commission électorale indépendante de Côte d'Ivoire.

Le 30 novembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2005/58), dans laquelle il s'est dit extrêmement préoccupé par les désaccords qui persistent entre les parties ivoiriennes s'agissant de la nomination du Premier Ministre, d'autant que celui-ci doit être désigné sans plus tarder, et a encouragé les parties ivoiriennes à coopérer pleinement avec le Haut Représentant pour les élections en vue de régler le différend concernant la Commission électorale indépendante.

Érythrée et Éthiopie

Le 3 novembre, à la demande du Secrétariat, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur la situation en Érythrée et en Éthiopie, en particulier sur des informations émanant de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) qui faisaient état de mouvements de troupes de part et d'autre de la zone de sécurité temporaire ainsi que d'activités irrégulières à l'intérieur de la zone.

À l'issue de la séance, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil se sont dit profondément préoccupés par ces informations et ont demandé instamment aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre et d'éviter tout acte susceptible de conduire à une escalade de la tension entre les deux pays. Les membres du Conseil ont également exprimé leur profonde gratitude aux pays qui fournissent des contingents pour leur contribution et leur dévouement à la tâche de la MINUEE et se sont félicités de la visite que l'Ambassadeur Kenzo Oshima (Japon) a effectuée à la MINUEE du 6 au 9 novembre, en sa qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

Le 23 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1640 (2005), dans laquelle il a déploré que l'Érythrée continue d'imposer des restrictions à la liberté de mouvement de la MINUEE et exigé du Gouvernement érythréen qu'il annule sans plus tarder et sans préalable sa décision. Le Conseil a demandé aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre et exigé qu'elles ramènent leur niveau de déploiement à ce qu'il était le 16 décembre 2004. Le Conseil a également exigé de l'Éthiopie qu'elle accepte pleinement et sans plus tarder la décision de la Commission du tracé de la frontière et prenne immédiatement des mesures concrètes pour permettre, sans préalable, à la Commission de procéder à l'abornement intégral et rapide de la frontière.

Dans cette résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de s'assurer que les parties donnent suite aux exigences formulées et de lui faire rapport 40 jours après l'adoption de la résolution.

Libéria

Lors de consultations tenues le 11 novembre, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur le deuxième tour des élections présidentielles au Libéria, qui a eu lieu le 8 novembre 2005.

À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil se sont félicités du bon déroulement des élections, qui se sont tenues dans un climat de paix, et ont félicité le peuple libérien qui a démontré son profond attachement à la paix et la démocratie. Les membres du Conseil ont souligné que toutes questions liées aux élections devaient être résolues exclusivement par des moyens pacifiques et juridiques et ont exhorté les candidats, leurs partis et leurs partisans à respecter les résultats définitifs de l'élection une fois qu'ils auront été officiellement annoncés.

Le 11 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1638 (2005), par laquelle il a autorisé la Mission des Nations Unies au Libéria à appréhender et placer en détention l'ancien Président, Charles Taylor, dans le cas où il retournerait au Libéria et le transférer ou faciliter son transfert en Sierra Leone pour qu'il y soit jugé devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Somalie

Le 9 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, François Lonseny Fall, sur la situation en Somalie.

À l'issue du débat entre les membres, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2005/54), dans laquelle les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant les activités militaires et les propos hostiles signalés en Somalie. Le Conseil a condamné dans les termes les plus énergiques la tentative d'assassinat perpétrée le 6 novembre 2005 à Mogadishu contre le Premier Ministre, Ali Mohammed Gedi. Le Conseil a demandé à toutes les parties somaliennes et aux dirigeants des institutions fédérales de transition de prendre sans délai des mesures concrètes pour parvenir à un accord par une concertation sans exclusive. Le Conseil a condamné l'accroissement des arrivées d'armes en Somalie et les violations continues de l'embargo sur les livraisons d'armes imposé par l'Organisation des Nations Unies et a rappelé à tous les États les obligations qui leur incombent de se conformer pleinement aux mesures visées par la résolution 733 (1992). Le Conseil a exprimé sa grave préoccupation face à la multiplication des incidents de piraterie au large des côtes de la Somalie.

Asie

Afghanistan

Lors de consultations tenues le 17 novembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien la paix, Jean-Marie Guéhenno, a informé le Conseil de la situation en Afghanistan ainsi que des résultats des élections au Parlement et aux conseils provinciaux. Il a souligné, en particulier, que le Parlement paraissait largement représentatif des réalités politiques et ethniques de la nation afghane et que son entrée en fonctions marquerait l'aboutissement du Processus de Bonn.

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que pour que l'Afghanistan devienne à long terme un État démocratique, pacifique et stable, il faut que le Gouvernement afghan fasse preuve de clairvoyance et que la communauté internationale lui assure une coopération accrue pour toutes les questions liées au processus de paix. À cet égard, il a souligné l'importance que revêtait la prochaine conférence de Londres, au cours de laquelle devait être ratifié un pacte pluriannuel propre à permettre à

l'Afghanistan de réaliser des objectifs essentiels dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, du développement, de la lutte contre les stupéfiants, de la réconciliation nationale et des droits de l'homme. Le Secrétaire général adjoint a souligné que l'Organisation des Nations Unies était appelée à jouer un rôle important dans la coordination des efforts faits à l'échelle internationale pour mettre en œuvre le programme d'action de l'après-Processus de Bonn.

Le 23 novembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2005/56), dans laquelle il a félicité le peuple afghan pour la confirmation des résultats définitifs des élections au Parlement et aux conseils provinciaux. Le Conseil a réaffirmé combien il est important que la communauté internationale continue de se montrer résolue à aider l'Afghanistan à relever les défis qui subsistent, notamment dans les domaines de la sécurité (y compris la lutte contre le terrorisme et le trafic des stupéfiants), de la bonne gestion des affaires publiques et du développement.

Le Conseil a soutenu le rôle central et impartial que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Il a souligné qu'aucune forme de violence visant à compromettre le processus démocratique en Afghanistan ne sera tolérée. À cet égard, il a condamné avec force toutes les récentes attaques menées dans le pays.

Processus de paix au Moyen-Orient

Le 29 novembre, dans une allocution qu'il a prononcée au nom du Conseil devant les participants à la réunion consacrée à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président a dit que cette année, d'importants jalons ont été posés en vue de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'un de ces jalons a été le retrait d'Israël de la bande de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie, ce qui devrait permettre de faire des progrès conformément à la Feuille de route, l'objectif final étant la création de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le 30 novembre, dans une déclaration de son président (S/PRST/2005/57), le Conseil a accueilli avec satisfaction l'ouverture effective du point de passage de Rafah entre Gaza et l'Égypte, perçue comme la première étape de l'application de l'Accord israélo-palestinien sur les déplacements et l'accès. Le Conseil a rendu hommage aux efforts entrepris par le Quatuor ainsi que par son Envoyé spécial et son équipe pour parvenir à cet accord.

Le même jour, lors d'une séance d'information publique, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Ibrahim Gambari, a informé les membres du Conseil des résultats de sa visite au Moyen-Orient.

Iraq

Le 8 novembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1637 (2005), dans laquelle il a décidé de proroger pour une année, jusqu'au 31 décembre 2006, le mandat de la force multinationale et d'y mettre fin plus tôt si le Gouvernement iraquien le demande.

Dans cette résolution, le Conseil s'est félicité que la force multinationale soit disposée à continuer de concourir au maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq et attendait avec intérêt le jour où les forces iraqiennes assumeront la pleine

responsabilité du maintien de la paix et de la stabilité dans leur pays, ce qui mettrait fin au mandat de la force multinationale.

Le Conseil a également prorogé jusqu'au 31 décembre 2006 les arrangements concernant le versement au Fonds de développement pour l'Iraq du produit des ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel, ainsi que les arrangements concernant le contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq par le Conseil international consultatif et de contrôle.

La résolution définissait les diverses fonctions de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pendant le processus politique dans le pays.

République arabe syrienne et Liban

Le 2 novembre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Terje Roed-Larsen, a informé le Conseil des progrès réalisés dans la recherche de solutions aux problèmes non réglés tels que le démantèlement des milices et la démarcation de la frontière entre les deux États.

L'Envoyé spécial a confirmé dans son exposé que les principaux objectifs de la résolution 1559 (2004) avaient été atteints, notamment la tenue d'élections parlementaires et le retrait des soldats syriens.

Le 23 novembre, le Conseil a publié une déclaration sur les hostilités qui ont éclaté le 21 novembre sur la Ligne bleue entre Israël et le Liban. Le Conseil s'est dit profondément préoccupé par cet incident et a déploré les pertes en vies humaines causées par les affrontements frontaliers entre le « Hezbollah » et les Forces de défense israéliennes.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 15 novembre 2005, dans le dernier exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité en sa qualité de Haut Représentant pour l'application de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine, Paddy Ashdown a souligné que la Bosnie-Herzégovine a réalisé ce que d'aucuns avaient jugé impossible il y a seulement un an. Les progrès ont été réels, voire miraculeux, et témoignaient de la détermination de la population du pays. Beaucoup restait encore à faire dans ce pays, qui devrait en permanence retenir l'attention de la communauté internationale en général et de l'Union européenne en particulier. Le Conseil de mise en oeuvre de la paix doit continuer de jouer le rôle crucial qui est le sien. Le transfert graduel du pouvoir à la classe politique de Bosnie-Herzégovine est un élément essentiel de la poursuite des progrès.

Le Haut Représentant a déclaré que la période actuelle était la plus importante de l'après-Accord de Dayton. Passant en revue les réalisations récentes, il a indiqué que la réforme du secteur de la défense était pratiquement terminée. En outre, un accord avait été conclu sur l'une des questions les plus délicates, à savoir la réforme de la police. La coopération de la Republika Srpska avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie était devenue une réalité, bien que davantage reste à faire. Les institutions de la Bosnie-Herzégovine doivent commencer à assumer la pleine

responsabilité de l'avenir de leur pays à mesure que le rôle joué par le Bureau du Haut Représentant change.

Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont dit leur satisfaction de constater qu'au cours des 10 dernières années depuis la signature des Accords de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine avait fait des progrès encourageants. Pendant le deuxième semestre de l'année, le pays avait obtenu des résultats considérables, notamment dans les domaines suivants : mise en place d'institutions, appareil judiciaire, réforme de la police et réconciliation nationale. Le Bureau du Haut Représentant avait joué un rôle positif à cet égard, ce que les membres du Conseil ont vivement salué.

Le 21 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1639 (2005) autorisant la Force de stabilisation de l'Union européenne pour une nouvelle période de 12 mois. Le Conseil a réaffirmé que c'est aux autorités de Bosnie-Herzégovine qu'il incombe au premier chef de pousser de l'avant la mise en œuvre de l'Accord de paix et s'est félicité des signes tangibles attestant que le pays progresse sur la voie menant à l'Union européenne, et en particulier du fait que l'Union a décidé d'ouvrir avec elle la négociation d'un accord de stabilisation et d'association.

Cour internationale de Justice

Le 7 novembre, le Conseil, votant parallèlement avec l'Assemblée générale, a élu Mohamed Bennouna, Thomas Buergenthal, Kenneth Keith, Bernard Sepúlveda Amor et Leonid Skotnikov membres de la Cour internationale de Justice pour un mandat prenant effet le 7 février 2006.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

À l'issue de consultations tenues le 10 novembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2005/55), dans laquelle il a condamné dans les termes les plus énergiques les attentats terroristes à l'explosif qui ont eu lieu le 9 novembre à Amman. Le Conseil a réaffirmé que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue l'une des plus graves menaces contre la paix et la sécurité internationales et qu'il est résolu à combattre toutes les formes de terrorisme conformément aux responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies.

Questions diverses

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 10 novembre, le Président a présenté à l'Assemblée générale, au nom du Conseil, le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/60/2), qui expose de manière détaillée les activités entreprises par le Conseil pendant la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005. Le rapport indiquait que le programme de travail du Conseil au cours de cette période a été extrêmement chargé et que l'éventail des questions examinées était demeuré très large et couvrait tous les principaux aspects du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au total, le Conseil avait tenu 229 séances officielles, dont 195 étaient publiques, et adopté 61 résolutions et 58 déclarations du Président.

Le Président du Conseil a souligné, dans sa déclaration à l'Assemblée générale, que, conformément au Document final du Sommet mondial, le Conseil continuait d'adapter ses méthodes de travail en vue d'accroître son efficacité, notamment en entretenant des relations plus ouvertes et plus productives avec les États non membres du Conseil et d'autres entités. Il a également souligné que le Conseil reconnaissait la contribution cruciale des pays fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies relevant de son autorité, ainsi que les efforts entrepris par le Conseil, notamment par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, pour amener les pays fournisseurs de contingents et d'autres pays intéressés à participer plus efficacement à l'examen des questions relatives aux opérations de maintien de la paix, selon qu'il conviendra.

Le Président a par ailleurs indiqué que le Conseil était déterminé à poursuivre ses efforts pour adapter ses consultations avec les États non membres du Conseil s'agissant d'autres aspects de ses activités. C'est ainsi que les organes subsidiaires du Conseil chargés des sanctions poursuivront les consultations avec les pays intéressés, en particulier les pays voisins des pays visés, en vue de mieux évaluer les effets des mesures prises au titre des sanctions et d'œuvrer en faveur d'une application plus efficace de ces mesures, notamment en ce qui concerne les embargos sur les armes.
